# LA DIMENSION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA DIVISION SOCIALE DE L'ESPACE: ATTENUATION OU AMPLIFICATION DES DIFFERENCIATIONS SOCIO-SPATIALES?

Rodolphe DODIER, Université du Maine (Le Mans)

Type:

TD

Niveau:

DEUG deuxième année dans notre cursus, peut certainement s'appliquer

à d'autres niveaux selon l'organisation locale des enseignements

Durée :

4 heures (l'expérience montre que 2 heures sur le seul premier tableau sont

largement nécessaires si les étudiants en prennent connaissance au cours de la séance)

Thèmes:

GEOGRAPHIE SOCIALE, DIVISION SOCIALE DE L'ESPACE,

PCS, CHOMAGE

#### Objectifs:

Le but principal est d'illustrer un cours de géographie sociale qui a lieu en parallèle. Les principales définitions et le cadrage théorique ont donc déjà été abordés, mais il reste à confronter les étudiants à la manipulation pratique de ces éléments, notamment les nomenclatures (les PCS, mais aussi la position dans le marché du travail), les sources, les illustrations usuelles, etc. L'objectif est donc d'apprécier de façon empirique l'état de la division sociale dans la période actuelle (la fracture sociale est à la mode...) et de toucher du doigt les principales évolutions durant une dizaine d'années.

Un second ensemble d'objectifs, méthodologiques ceux-là, sous-tend le déroulement du TD : comment lire un tableau complexe et comment manipuler plusieurs documents pour proposer une démonstration.

#### Déroulement :

Dans un premier temps, seul le premier tableau est distribué.

#### 1- RECHERCHE DES HYPOTHESES IMPLICITES

Le tableau (document 1) fourni aux étudiants n'est pas neutre. Il leur est donc demandé de mettre en évidence les hypothèses implicites que comporte tout tableau, traduisant une sélection particulière de l'information ne serait-ce que par sa présentation. Cette étape est souvent délicate à mettre en oeuvre. Or, ce tableau comporte deux hypothèses principales, visibles à travers les nomenclatures utilisées.

La première est d'ordre spatial : parmi les modèles présentés en cours, un seul est en effet testé dans cet exemple : le modèle en cercles concentriques tiré de BURGESS. Ainsi, les grands systèmes urbains sont découpés en 6 couronnes (centre, péricentre, etc.), alors que les types d'espaces sont plus grossiers pour les autres échelons urbains (agglomération / reste du canton pour les petites villes).

La seconde hypothèse concerne la division sociale, appréhendée uniquement à partir des PCS, c'est-à-dire en n'abordant qu'une des dimensions de la division sociale de l'espace : le statut socio-économique. Par ailleurs, cette classification ne rend que partiellement compte du statut socio-économique (poids faible du statut dans le travail par exemple, rien sur la position dans le marché du travail) et n'est qu'un pis-aller en l'absence de données spatialisées sur les revenus et les patrimoines.

#### 2- PRESENTATION DE LA METHODE D'ANALYSE D'UN TABLEAU

Lors de la distribution des documents, les étudiants ont tendance à avoir un haut-le-cœur devant le tableau, jugé particulièrement "indigeste" (nombreuses lignes et colonnes, plusieurs chiffres dans chaque case, etc.). Il est donc nécessaire de leur proposer une méthode simple d'analyse d'un tel tableau. Il s'agit de décomposer l'analyse en étapes principaux.

Toute analyse de tableau commence d'abord par la lecture et l'interprétation des marges (l'une puis l'autre), ce qui permet souvent de faire ressortir des compositions générales ou des tendances nettes, surtout dans ce cas précis où nous raisonnerons sur les deux chiffres de chaque marge, donc en termes d'évolution (démographique et sociale). L'utilisation de flèches (plus ou moins montantes ou descendantes) ou de signes +, = et -, pouvant être proportionnels aux évolutions observées, s'avère bien utile pour les étudiants. De plus l'exemple proposé permet d'aborder les deux types de chiffres sur lesquels on raisonne habituellement. Pour les chiffres bruts, on calcule des évolutions en pourcentage, alors que pour des proportions, on raisonne plutôt en termes de points (et non en % de %).

C'est seulement dans un second temps que commence la lecture du cœur du tableau, c'est-à-dire l'analyse du lien ligne-colonne. Etant donné l'absence de données chiffrées sur ce lien (test du khi2 ou contribution de chaque case à ce khi2) et la présence exclusive de pourcentages en lignes (correspondant à deux dates différentes), nous pourrons uniquement raisonner sur le profil social de chaque type d'espace, que nous devrons comparer au profil social global de la région (la marge en colonne) pour déterminer ce qui est marquant dans chaque type d'espace. Vu le nombre important de chiffres, il peut être agréable de scinder l'analyse du cœur du tableau en plusieurs temps, par exemple selon les types d'espaces (grands systèmes urbains / espace rural au sens large) et/ou selon

deux temps (spécificité de la situation en 1982, évolution de cette spécificité entre 1982 et 1990 par exemple). Dans un commentaire écrit, la seconde solution s'avérerait beaucoup moins pertinente (risque de redites).

# 3- L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE PAR TYPE D'ESPACE

Le but du TD n'implique pas forcément l'analyse de la marge en ligne, mais les étudiants étant plus habitués à raisonner sur des évolutions démographiques que sur des évolutions sociales, il est judicieux de commencer par cette marge (d'autant que l'aspect intra-urbain des évolutions démographiques est très mal connu, les sources classiques n'en faisant pas mention). On met ainsi facilement en évidence :

- l'amorce d'un retour au centre (et au péricentre) des grandes villes (question subsidiaire : pour quelles populations ?).
- les difficultés démographiques des quartiers périphériques (grands ensembles + lotissements déjà anciens).
- le dynamisme démographique continu des "banlieues" (au sens INSEE du terme), plus encore que des espaces périurbains (mais ceux-ci englobent des communes proches comme des communes déjà assez lointaines). On pourrait démontrer que la croissance est maximale à l'interface espace urbain / espace rural.
- la diminution de la population des villes moyennes, où le mouvement de périurbanisation est plus récent (et plus intense) et les difficultés économiques fortes (Saint-Nazaire, Cholet).
- le renforcement des échelons inférieurs de l'armature urbaine. Toutefois, la présence de petites villes incluses dans les espaces périurbains des grands systèmes urbains explique une bonne part de cette évolution positive.
- le développement accéléré d'un processus de périurbanisation autour de ces petites villes.
- le boum des villes balnéaires.
- le retournement démographique des espaces ruraux profonds (mais existent-ils vraiment dans la région des Pays de la Loire ?).

Une bonne part des facteurs explicatifs de ces changements démographiques sont cependant à aller chercher en dehors du tableau (éléments de cours) comme l'influence des morphologies urbaines (type de bâti, etc.) et ses liens avec la position des individus dans le cycle de vie des ménages, ou encore le rôle des transformations économiques, qui expliquent souvent une bonne part des différences de croissance démographique à l'intérieur d'un type d'espace donné (exemple : les petites villes).

## 4- L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE

L'évolution de la composition de la population selon le statut socio-économique dans les Pays de la Loire est très représentative de l'évolution nationale. On observe ainsi :

- une forte baisse du nombre d'agriculteurs, liée aux intenses transformations dans ce secteur d'activité.
- l'augmentation généralisée des professions de type "tertiaire" (cadres, professions intermédiaires, employés augmentent tous d'un point), induite par les mutations sectorielles de l'économie contemporaine, mais aussi par les transformations dans l'organisation de la production (de plus en plus de travail immatériel dans l'industrie) et la hausse généralisée des qualifications (en valeur relative, c'est la proportion de cadres qui augmente le plus).

- la stagnation du nombre d'ouvriers, un peu spécifique à la région, où le tissu industriel, pourtant largement hérité de la décentralisation (faibles qualifications, pas de recherche-développement, etc.), s'avère assez résistant.
- des évolutions démographiques sont également visibles à travers les PCS, notamment le vieillissement global de la population (hausse du nombre de retraités), alors que la baisse du nombre des autres inactifs résulte de l'élévation régulière du taux d'activité féminin et du passage des membres des classes d'âges les plus nombreuses de l'état de scolarisé à l'état d'actif (bien que la durée de scolarisation ait fortement augmentée).

Le renvoi à des éléments de cours est systématique dans cette partie.

# 5- LES PROFILS SOCIAUX : CONVERGENCE OU DIVERGENCE DES TRAJECTOIRES SOCIALES ?

Le travail des étudiants doit être bien canalisé en leur proposant un exemple de commentaire d'un profil. Il faut leur conseiller de distinguer l'état de la composition sociale, en 1990, les cadres sont sur-représentés de presque 8 points dans les centres des grandes villes; ils sont plus de trois fois plus nombreux qu'en moyenne, de l'évolution de cette composition, les cadres sont plus sur-représentés dans les centres des grandes villes en 1990 qu'en 1982; respectivement 7,7 points et 6,1 points, et leur rappeler de relier les observations entre elles, dans le même temps, la sur-représentation des employés a disparu (ainsi que celle des retraités) et la déjà très forte sous-représentation des ouvriers (-8,3 points en 1982) s'est encore accrue, et de proposer des interprétations et des relations avec les évolutions structurelles précédemment mises en évidence, globalement, la sur-représentation des cadres dans les centres des grandes villes, déjà forte en 1982, s'accroît encore entre 1982 et 1990. Le retour au centre décrit précédemment s'accompagne donc d'une plus grande sélectivité sociale, concernant essentiellement les cadres, ce qui permet de poser l'hypothèse d'une ségrégation spatiale plus marquée.

Le commentaire gagne à être articulé en deux temps : les grands systèmes urbains d'abord, pour lesquels on dispose d'un découpage "intra" assez élaboré, le reste de l'espace dans un second temps. Les principaux éléments à mettre en évidence sont :

#### \* dans les grands systèmes urbains :

- le retour au centre des cadres aux dépens des PCS situées dans le bas de la hiérarchie sociale,
- la remontée des inactifs, à l'encontre de l'évolution générale dans les centre-villes, est liée aux étudiants (dont la part est croissante à l'intérieur des inactifs),
- le profil du péricentre est un peu du même type que le centre-ville, mais est déjà nettement moins marqué (avec une légère sur-représentation des retraités notamment),
- a contrario, les quartiers périphériques sont caractérisés par de faibles proportions de cadres et d'artisans-commerçants et une sur-représentation des employés, désormais plus nombreux que les ouvriers dans ce type de quartier (l'emploi urbain est très majoritairement tertiaire ou de type tertiaire),
- la forte croissance des premières couronnes est sous-tendue par les professions de type tertiaire, cadres et surtout professions intermédiaires et employés (c'est largement lié au mode de développement économique que connaissent actuellement les grandes villes : tertiarisation, hausse des qualifications, etc.),
- par contre, on retrouve une sur-représentation des ouvriers dans la couronne périurbaine (et une sous-représentation des autres PCS d'actifs). Les ouvriers, déjà en forte diminution dans

les grands systèmes urbains (plus touchés par la désindustrialisation et la transformation du travail industriel que les petites villes), sont donc rejetés en périphérie sous la pression des coûts fonciers et immobiliers. L'acquisition d'un logement pour un ménage ouvrier type d'une grande ville se fait dans cette couronne périurbaine.

# \* dans les systèmes urbains de plus petite taille :

- la tertiarisation plus limitée, la plus forte résistance du tissu industriel local, mais aussi sa moindre perméabilité aux transformations récentes du procès de production (la hausse des qualifications y est donc plus limitée), ont pour corollaire que les ouvriers restent la PCS dominante, souvent sur-représentée de 3 ou 4 points, et que les professions tertiaires, les cadres en particulier, sont assez largement sous-représentés. La proportion de cadres augmente d'ailleurs régulièrement au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie urbaine.
- les processus d'origine démographique sont assez intenses (vieillissement de la population, fuite des plus jeunes (étudiants)), etc.
- le recul de l'emploi agricole est fort dans les espaces ruraux entourant ces petites villes, les agriculteurs ne sont plus une PCS caractéristique de ce type d'espace.
- on observe par contre une augmentation de la part relative des ouvriers dans ces espaces périurbains. Il s'agit d'ouvriers travaillant dans les petits centres urbains, c'est cette PCS qui est à la base du mouvement de périurbanisation autour des petites villes.
- enfin, les espaces balnéaires ont un profil très spécifique, marqué par les retraités. Déjà nombreux en 1982, leur poids se renforce encore, pour atteindre le quart de la population locale.

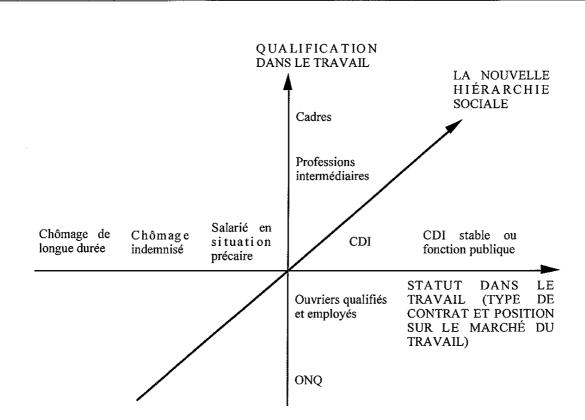
## \* globalement:

Quelques éléments montrent une tendance à une certaine convergence des tissus sociaux, notamment à partir des variables ayant un caractère démographique marqué. Le vieillissement de la population est généralisé, le processus de croissance des taux d'activité chez les femmes touche tous les types d'espace, les proportions d'employés ou de professions intermédiaires convergent généralement, les agriculteurs ne marquent plus les espaces ruraux. Cependant, on constate une fragmentation sociale accrue à partir essentiellement de deux PCS, sur lesquelles se cristallisent les contrastes sociaux : les cadres et les ouvriers, les premiers investissant largement les espaces centraux et péricentraux, les seconds étant en majorité rejetés vers les marges du bassin d'emploi.

## 7- LE STATUT SOCIO-ECONOMIQUE AUJOURD'HUI

L'introduction en temps voulu des documents concernant l'évolution des rapports dans le travail permet de remettre en cause les conclusions précédentes (cela surprend toujours) ou, plus précisément, de modifier l'angle d'analyse. La progression des "formes particulières d'emploi", le texte sur la fin du modèle salarial et les perpectives exposées dans l'encadré interpellent les étudiants (qui se projettent plutôt vers un emploi mythique, stable et bien rémunéré). On introduit donc une discussion sur la question du statut socio-économique à partir de leur propres représentations. En général, ce statut socio-économique finit par se déterminer comme une combinaison de la qualification (le critère classique reste présent) avec la position dans le marché du travail (depuis les situations stables, fonction publique et CDI dans de grandes entreprises, jusqu'aux situations de chômage - avec diverses graduations selon l'employabilité - en passant par les CDD et autres emplois précaires). Pour conclure sur l'apparition d'une nouvelle dimension dans la division sociale, je propose généralement une grille de lecture de cette nature :

1997, Feuille n°26, 12 p.



Ce moment est important, car on montre aux étudiants qu'ils sont eux-mêmes capables de participer dans une certaine mesure à l'élaboration des connaissances, ou du moins de s'approprier ces connaissances avec une certaine distanciation critique toujours nécessaire. De même, c'est l'occasion de leur montrer que l'on peut utiliser plusieurs documents avec, en perspective, la volonté de démontrer quelque chose (ici, la recomposition du statut socio-éconornique), et d'avoir une problématique comme dans une dissertation.

# 8- LES EFFETS INTRA-URBAINS DE CETTE NOUVELLE DIMENSION DE LA DIVISION SOCIALE

L'exemple des cartes sur le chômage (mais des cartes sur les situations précaires - CDD et intérim - montreraient le même phénomène) permet d'observer les effets spatiaux de cette recomposition de la société. L'utilisation, à la fois, d'un exemple plus ou moins connu parce que parcouru (Le Mans), et de villes qui sont généralement peu fréquentées (Angers et Nantes) permet de passer facilement du cas particulier (ce qu'ont tendance à faire exclusivement les étudiants dans leur commentaire) à une tendance générale. On observe ainsi :

- l'ampleur du chômage dans certains quartiers (type Z.U.P. avec une très large majorité d'immeubles collectifs HLM), où le pourcentage de chômeurs dans la population active résidente est toujours supérieur à 18 %. L'exemple extrême des Dervallières à Nantes mérite d'être cité, puisque dans ce quartier, sur 3 000 actifs, 38 % sont au chômage, 16 % en situation précaire, 12 % à temps partiel. Il ne reste qu'un tiers de la population active à avoir une situation "normale" d'activité (CDI ou indépendant).

- la diffusion relative du phénomène. L'ensemble des quartiers de la ville-centre ou des communes de la première couronne (seule représentée) est touché, avec au moins 5 % de chômeurs.
- cependant, les premières couronnes périurbaines forment un ensemble où la situation est la meilleure (ou la moins mauvaise). A la stabilité résidentielle répond la stabilité professionnelle des habitants de ces communes.

Le taux de chômage est donc un bon indicateur des quartiers concentrant les populations en difficulté, bien plus que le pourcentage d'ouvriers (qui était pourtant la variable la plus discriminante) de la même façon que, dans une autre dimension de la division sociale de l'espace liée au cycle de vie des ménages, la proportion de ménages monoparentaux est aujourd'hui un bien meilleur indicateur de ces quartiers que la proportion de familles nombreuses. La nouvelle dimension du statut social liée à la position dans le marché du travail débouche donc sur de réelles différenciations spatiales, ce qui peut se traduire à la fois par une recomposition de la division sociale de l'espace et par un renforcement des disparités socio-spatiales puisque cette nouvelle dimension ne remplace pas, mais se superpose à la précédente.

#### CONCLUSION

La division sociale de l'espace, dans sa composante induite par les différences de statut socioéconomique dans notre société, est donc affectée par deux processus complémentaires. D'une part, sur les critères habituels des PCS, nomenclature fondée sur les qualifications et non sur les types de contrats de travail ou sur la position par rapport au marché du travail, la tendance est à une forte recomposition des différenciations socio-spatiales. L'opposition cadres-ouvriers structure cette différenciation, avec un fort goût des cadres pour la centralité et le rejet patent des ouvriers vers les marges des grands systèmes urbains sous l'influence des mécanismes du marché immobilier et foncier (on retrouve l'opposition habituelle centre-périphérie), et vers les échelons inférieurs de l'armature urbaine, sous l'influence, cette fois, d'une division spatiale du travail toujours plus marquée. D'autre part, la fin du plein emploi et du salariat "classique" induit un renouvellement des bases même de la dimension socio-économique de la division sociale de l'espace, désormais autant fondée sur la position des personnes dans le marché du travail et sur le type de contrat de travail que sur la qualification, comme le montrent les fortes disparités dans la répartition de certaines catégories (chômeurs, salariés en situation précaire). Cette recomposition n'est pas articulée sur l'opposition centre-périphérie, mais sur l'association, parfois dans d'étonnantes proximités, entre quartiers concentrant populations en difficultés (économiques, familiales ou d'intégration) et quartiers ne subissant que peu les effets des tensions sur le marché du travail.

#### Bibliographie:

- W. BRIDGES, 1995, "La fin du travail salarié" in Partage (95).
- R. CASTEL, 1992, Les métamorphoses de la question sociale, Paris, Fayard.
- D. MEDA, 1995, Le travail, une valeur en voie de disparition, Paris, Aubier.
- A. SUPIOT, 1994, Critique du droit du travail, Paris, PUF.

Document 1

Evolution des structures sociales dans les Pays de la Loire

| % 82<br>% 90                  | Agricul<br>teurs | Artisans<br>Commer. | Cadres | Prof.<br>interm | Employés | Ouvriers | Retraités | Autres<br>inactifs | Total<br>1982 | Total<br>1990 |
|-------------------------------|------------------|---------------------|--------|-----------------|----------|----------|-----------|--------------------|---------------|---------------|
| Centre<br>(Ntes,<br>LM, An)   | 0,1              | 5,7                 | 8,4    | 10,2            | 14,5     | 6,9      | 15,5      | 38,9               | 29464         |               |
|                               | 0,1              | 4,2                 | 11,0   | 11,3            | 11,1     | 5,0      | 15,2      | 42,2               |               | 30316         |
| Péri-<br>centre               | 0,1              | 3,4                 | 6,2    | 10,0            | 14,1     | 9,4      | 17,3      | 39,5               | 206160        | İ             |
|                               | 0,0              | 3,0                 | 8,3    | 11,1            | 12,9     | 7,8      | 19,8      | 37,0               |               | 209964        |
| Péri-<br>phérie               | 0,1              | 1,8                 | 2,8    | 7,9             | 15,3     | 15,5     | 10,4      | 46,2               | 289740        | Ì             |
|                               | 0,1              | 1,8                 | 4,0    | 8,9             | 15,0     | 13,8     | 14,2      | 42,1               |               | 290840        |
| Villes<br>moy.                | 0,4              | 2,7                 | 3,2    | 8,8             | 13,7     | 15,1     | 11,6      | 44,5               | 219780        |               |
|                               | 0,3              | 2,6                 | 4,3    | 9,5             | 14,1     | 14,2     | 15,5      | 39,5               |               | 215468        |
| Banlieue<br>(+ 10<br>000 hab) | 0,7              | 2,4                 | 3,7    | 8,8             | 13,4     | 14,2     | .9,0      | 47,8               | 230600        |               |
|                               | 0,3              | 2,4                 | 5,0    | 9,5             | 14,5     | 12,7     | 12,8      | 42,5               |               | 246379        |
| Banlieue<br>(- 10<br>000 hab) | 2,0              | 2,7                 | 2,9    | 7,9             | 11,7     | 15,3     | 9,4       | 48,1               | 154192        |               |
|                               | 1,1              | 2,8                 | 4,2    | 8,9             | 13,4     | 14,1     | 11,7      | 43,8               |               | 173382        |
| Rural<br>urbanisé             | 7,1              | 3,3                 | 1,4    | 5,1             | 8,0      | 17,5     | 12,7      | 44,9               | 364628        |               |
|                               | 4,1              | 3,2                 | 2,2    | 6,2             | 9,9      | 17,4     | 14,6      | 42,5               |               | 371410        |
| Villes<br>10-30<br>000 hab    | 1,5              | 3,8                 | 2,3    | 6,4             | 11,3     | 17,8     | 13,8      | 43,0               | 158556        |               |
|                               | 1,1              | 3,1                 | 3,3    | 6,8             | 12,0     | 17,5     | 17,8      | 38,4               |               | 159068        |
| Villes<br>5-10<br>000 hab     | 3,7              | 3,4                 | 1,6    | 5,8             | 9,6      | 18,1     | 12,9      | 44,9               | 207540        |               |
|                               | 2,2              | 3,2                 | 2,4    | 6,2             | 10,9     | 18,0     | 16,6      | 40,5               |               | 215381        |
| Villes<br>2-5<br>000 hab      | 4,2              | 3,9                 | 1,8    | 5,4             | 9,1      | 17,8     | 14,9      | 42,8               | 197392        |               |
|                               | 2,9              | 3,4                 | 2,4    | 6,4             | 10,5     | 17,5     | 17,5      | 39,4               |               | 208544        |
| Villes<br>balnéai<br>res      | 2,9              | 5,6                 | 2,0    | 5,0             | 9,8      | 11,9     | 20,0      | 42,9               | 152228        |               |
|                               | 1,8              | 5,1                 | 2,9    | 5,8             | 11,4     | 11,4     | 25,0      | 36,7               |               | 166688        |
| Rural<br>autour<br>pte ville  | 13,0             | 3,2                 | 0,9    | 3,8             | 6,3      | 15,2     | 16,8      | 40,9               | 372464        |               |
|                               | 8,3              | 3,1                 | 1,5    | 4,7             | 7,8      | 16,1     | 19,6      | 38,9               | <u> </u>      | 386432        |
| Cantons<br>ruraux             | 12,7             | 3,6                 | 1,0    | 3,8             | 6,9      | 14,4     | 18,0      | 39,6               | 347936        |               |
|                               | 8,1              | 3,2                 | 1,5    | 4,8             | 8,5      | 15,2     | 21,2      | 37,7               |               | 354406        |
| Total                         | 5,0              | 3,3                 | 2,3    | 6,3             | 10,4     | 15,2     | 14,0      | 43,5               | 2930680       |               |
|                               | 3,1              | 3,0                 | 3,3    | 7,2             | 11,3     | 14,8     | 17,2      | 40,1               | <u> </u>      | 3059979       |

Source: RGP 1982 et 1990, INSEE, in R. DODIER (1994).

Document 2

Les situations particulières d'emplois "nouvelles" en 1993

|  | Effectif              |  |  |  |  |
|--|-----------------------|--|--|--|--|
| CDD                                    | 628 000               |  |  |  |  |
| Intérim                                | 177 000               |  |  |  |  |
| Temps partiel                          | 2 685 000             |  |  |  |  |
| Mesures jeunes                         | 790 000               |  |  |  |  |
| Non-titulaires de la Fonction publique | 386 000               |  |  |  |  |
| Total                                  | 4 666 000             |  |  |  |  |
| Source : INSEE, enquête Emploi         | et recensement        |  |  |  |  |
| des                                    | des agents de l'Etat. |  |  |  |  |

**Document 3** (Extraits de textes)

## Du contrat au statut, du travail à l'emploi

Le CDI n'a été reconnu comme forme commune du contrat de travail qu'en 1982 (c'est-à-dire à un moment où la norme était précisément remise en cause), mais il exprime au plus haut point l'essence du salariat. A le replacer dans son histoire longue, comme le fait Castel, on voit que, d'abord réservé à une catégorie de la population (les ouvriers) et à une activité (la transformation de la matière dans l'industrie), le salariat a longtemps constitué une condition indigne et principalement caractérisée par l'insécurité. Comme l'indique également le cadre juridique, cette insécurité venait non seulement de la faiblesse des revenus tirés du travail, mais également et surtout du caractère déterminé (dans le temps en particulier), et donc potentiellement non reconductible de l'activité : le travail "au jour la journée", était la prestation déterminée qui faisait l'objet du contrat de louage de services, travail abstrait et marchand sur lequel se sont construits ensemble le droit du travail et l'économie à leurs débuts.

C'est cette insécurité consubstantielle à la condition ouvrière que le salariat va peu à peu éliminer, en inscrivant la prestation de travail dans un réseau de règles et de garanties. Le droit du travail et la protection sociale vont peu à peu lester le contrat : au lieu de porter sur une tâche particulière, le contrat portera peu à peu sur une prestation indéterminée, pour une durée indéterminée, en échange d'un salaire et d'une protection. Droit du travail et protection sociale ont donc été des opérateurs de stabilité à l'intérieur du contrat : le premier en distendant la prestation dont le contrat est l'objet et en l'inscrivant dans un réseau plus large que la seule relation individuelle entre l'employeur et le salarié; la seconde en faisant de la prestation de travail elle-même la source de financement des ruptures pendant lesquelles le travail ne permet plus de subvenir aux besoins (survenance de l'accident, de la maladie, de la vieillesse, de charges d'enfants...). Par ce contrat, le salarié acquiert la sécurité, la protection et l'inscription dans un réseau de relations stables, qu'il s'agisse de l'entreprise ou des conventions collectives. Dès lors, on est passé de la prestation de travail, ou du "travail abstrait" à "l'emploi", en passant du contrat de louage de services au statut. Comme l'écrit Alain Supiot, "un statut (collectif) se trouve logé dans un contrat de travail (autonome et individuel) par la soumission de ce contrat à un ordre public (hétéronome et collectif)". L'emploi, c'est donc le travail abstrait inscrit dans un réseau de garanties et lesté de protections, par lequel le salarié s'inscrit dans une certaine stabilité.

# Vers un nouveau modèle d'emploi?

C'est cette stabilité que semble remettre en cause une partie des nouvelles formes d'emploi dans la mesure où elles consistent à déterminer la durée du lien, et parfois la prestation, et donc à ramener à nouveau l'objet de l'échange entre salarié et employeur au plus strict, exactement à ce dont l'entreprise a besoin. C'est alors que peut réapparaître la hantise du travail au jour la journée, c'est-à-dire de l'insécurité. La question se pose d'autant plus aujourd'hui qu'un certain nombre d'études mettent en évidence qu'il ne s'agirait pas là d'un phénomène conjoncturel, mais peut-être de la face émergée d'un nouveau modèle d'emploi. Dans son étude sur les grandes entreprises européennes, Bernard Bruhnes Consultants a montré qu'on pouvait "schématiser le fonctionnement des grands groupes en décrivant une entreprise comportant un noyau dur d'emplois, puis des couronnes successives d'emplois périphériques, considérés comme atypiques, voire marginaux". La considération de ces trois cercles, un noyau dur de CDI, une couronne de nouvelles formes d'emploi et un troisième cercle constitué de sous-traitance, de travail indépendant et d'externalisation de services, invite à aller plus loin dans la réflexion sur ce qui est exactement remis en cause. Ce qui importe en effet, ce n'est pas uniquement la diversification du salariat, mais également celle du travail indépendant, comme si les évolutions actuelles bouleversaient à la fois les deux grandes catégories de travail, salarié et indépendant.

#### Vers un nouveau modèle de travail?

Assistons-nous à un renouvellement des conditions juridiques du travail et de la nature des tâches exercées ? Parmi les analyses en faveur de ces idées, trois exemples méritent d'être cités.

Un consultant américain, William Bridges défend l'idée que "ce qui disparaît, c'est l'emploi salarié": "l'entreprise contemporaine cesse d'être une structure constituée d'emplois pour se transformer rapidement en un champ de travail à accomplir". Ce à quoi nous devons renoncer, c'est à l'emploi conçu comme place déterminée dans l'entreprise. Ce dont nous sortons, c'est à la fois de l'emploi, du salariat et du taylorisme pour entrer dans l'entreprise "post-salariale" où les personnes s'engagent sur des projets, dont elles sont responsables, et où elles agissent de manière indépendante, sans avoir besoin d'être dirigées. Avec le salariat, ce qui prend fin, c'est donc aussi la subordination, le management et la distinction entre travail et loisir.

Un juriste français, Alain Supiot, écrit également que la nature même du travail est en train de se modifier profondément : pour toute une partie du salariat, la notion de subordination n'a plus de sens, et les critères habituels de gestion de la main-d'oeuvre (rémunération au temps, horaires rigides, prescription...) n'ont plus de signification. Les catégories juridiques classiques ne reflètent plus la réalité, en particulier le travail salarié qui continue à priver le travailleur d'une pleine responsabilité dans l'exercice de son travail. Nous devons sortir du travail salarié, forme historique désormais dépassée, et élargir les catégories classiques. Cet élargissement, écrit Supiot, "ne doit pas signifier une unification du régime du travail autour du modèle salarial dominant". Il envisage un nouveau type de contrat ou de statut qui constituerait un mixage entre travail salarié et travail indépendant, dans lequel seraient gommé le caractère de subordination issu du contrat de travail et renforcées la responsabilité et la protection.

Tout un courant de réflexion soutient aujourd'hui l'idée que nous devons sortir de la logique du plein emploi - c'est-à-dire du plein "travail salarié" - pour passer à une logique de plein travail ou de pleine activité. Il s'agit de "nous libérer de la stricte notion d'emploi pour retrouver le vrai sens du travail conçu comme source d'accomplissement, de lien social et de subsistance pour l'homme. Cela nous amène à opérer une distinction entre l'activité, c'est-à-dire toute forme de participation à la vie de la collectivité, et l'emploi salarié qui n'en est qu'une forme parmi d'autres", écrit par exemple le Centre des jeunes dirigeants. Toutes ces analyses visent donc bien à rendre possible l'exercice par chacun de cette activité humaine qu'est le travail, mais sous d'autres modalités que celles développées jusqu'ici, en particulier le salariat.

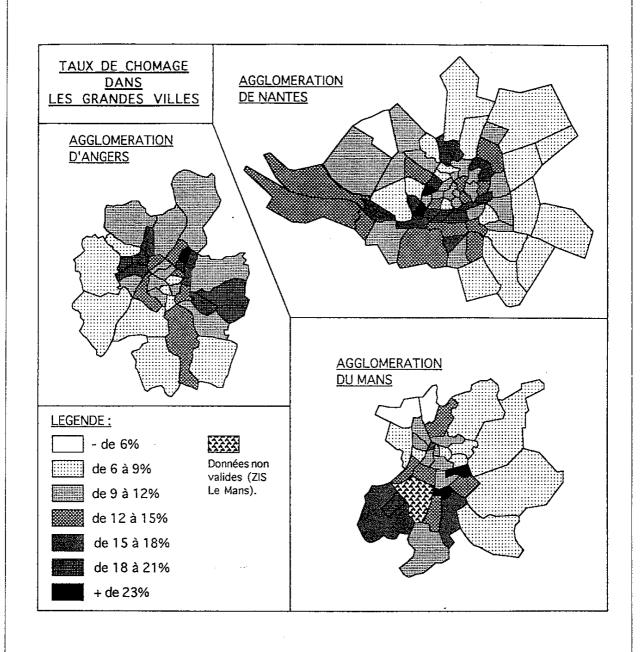
# L'ère du post-taylorisme?

Le post-taylorisme suppose une nouvelle organisation du travail, où les agents sont plus responsables, plus autonomes, doivent être jugés sur leurs projets et la réalisation de ceux-ci, et non sur des critères extérieurs (présence, temps...). En cela, le post-taylorisme devrait mieux s'accorder avec une gestion de la main-d'oeuvre plus proche du travail indépendant que du travail salarié. Tout le problème est de savoir si nous sommes bien entrés dans une telle phase et si les transformations qui s'en déduisent sont bien celles que prévoit Bridges. Les récentes enquêtes Relations professionnelles et négociations d'entreprise (Réponse) et Techniques et organisation du travail (Totto) lancées et analysées par l'Insee et le ministère du Travail tendraient plutôt à montrer (pour le cas français) que, certes, l'organisation du travail a été considérablement modifiée, que l'autonomie et la responsabilité des salariés se sont accrues, mais que cela s'est accompagné d'un surcroît de prescription et de contrôles a posteriori.

Source: D. MEDA, 1996, "Travail, emploi, activité. De quoi parle-t'on?" in *Données sociales*, Paris, INSEE.

#### Document 4

Taux de chômage dans les agglomérations des grandes villes du Pays de la Loire



Source: RGP 1990, INSEE.